

EDITO

Les services de l'État se sont mobilisés tout au long de l'année 2013 avec détermination et conviction afin de poursuivre des chantiers déterminants pour l'avenir du département et de ses habitants. Le rapport d'activité qui vous est présenté retrace les principales réalisations de cette année 2013 tout en dressant les grandes perspectives pour 2014.

→ Au titre du Grand Paris et des contrats de développement territorial

Les deux gares du Grand Paris Express (GPE), l'une dans le Triangle de Gonesse, l'autre à l'aéroport Paris Charles de Gaulle, confirmées par le Premier ministre le 3 avril 2013, doivent permettre de soutenir le développement du département en renforçant son attractivité et en permettant le désenclavement de certaines parties du territoire.

L'État a ainsi participé activement, durant l'année 2013, à l'élaboration des contrats de développement territorial (CDT) du Val-d'Oise en partenariat étroit avec les collectivités locales. **Cet effort partagé a permis la validation fin 2013 et la signature le 27 février 2014 des deux contrats de l'Est du Val-d'Oise, Val-de-France/Gonesse/Bonneuil et Cœur Économique Roissy/Terres-de-France**, ainsi que la signature le 24 juin 2013 du protocole d'accord du **CDT Confluence/Seine/Oise** et la validation le 12 juillet 2013 du projet de **CDT du Bourget/Bonneuil**.

Ces projets de territoire affirment l'ambition d'un développement intégré du Val-d'Oise, autour de l'aménagement de pôles structurants : le Triangle de Gonesse avec la création d'un vaste ensemble culturel, de loisirs et commercial incluant Europa City et le Dôme Arena sur Val-de-France/Gonesse/Bonneuil, les clusters des échanges internationaux sur Cœur Économique Roissy/Terres-de-France et de l'aéronautique sur Le Bourget /Bonneuil, une plateforme de dimension métropolitaine pour le traitement logistique et le transport par voie multimodale du fret sur le territoire de la Confluence Seine-Oise.

→ En matière de rationalisation de la carte des intercommunalités

L'année 2013 a été consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), arrêté le 11 novembre 2011. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, qui prévoit notamment la création de la métropole du Grand Paris au 1er janvier 2016, impose également un renforcement des intercommunalités dont la taille minimale devra être d'au moins 20 000 habitants à partir du 1^{er} janvier 2017 (contre 5 000 aujourd'hui) et pour celles dont le siège se situe au sein de l'unité urbaine de Paris (9 dans le Val-d'Oise) de 200 000 habitants. **Dans cette perspective, il sera nécessaire, dès 2014, de repenser l'organisation intercommunale et institutionnelle du département et de la région Île-de-France.**

→ En soutien à l'économie, à l'emploi et à l'innovation

Créée en mai 2012, dans le cadre des missions de redressement productif, la cellule opérationnelle départementale de suivi et d'accompagnement des entreprises (COSAE) a pour objectif d'améliorer la détection et l'accompagnement des entreprises par



une meilleure mobilisation et coordination des dispositifs de l'État existants. **56 entreprises ont été aidées à fin avril 2014, permettant ainsi de préserver autour de 780 emplois.**

La mise en œuvre des emplois d'avenir et des contrats de génération a également beaucoup mobilisé mes services pour un résultat déjà probant sur le chômage des jeunes de moins de 25 ans qui a diminué de 2,8% sur un an. Ainsi, à mi-juin 2014, 1 845 contrats en emploi d'avenir ainsi que 380 contrats de génération ont été signés dans le département.

Le soutien à l'innovation s'est concrétisé dans le département avec le financement de projets par le programme des investissements d'avenir (PIA). Fin décembre 2013, 17 projets portés par des acteurs valdoisiens ou impliquant des partenaires du département ont été sélectionnés pour un montant total de financement de 304 M€. **Le département du Val-d'Oise a par ailleurs également bénéficié de financements au titre du CPER 2007-2013 sur 108 opérations** dont les plus emblématiques sont la construction de la maison internationale de la recherche à Neuville-sur-Oise et le prolongement du tramway T2 au Pont de Bezons. **L'année 2014 sera consacrée à la négociation du contrat de plan État/Région pour la période 2014-2020.**

→ Dans l'objectif d'améliorer la sécurité publique

Trois zones de sécurité prioritaires (ZSP) ont été créées dans le Val-d'Oise au cours du premier trimestre de l'année 2013 : **Argenteuil, Sarcelles/Garges-les-Gonnesse (zone police) et Fosses/Louvres (zone gendarmerie)**. Les trois zones choisies ont en commun une démographie jeune, un taux de chômage élevé ainsi que des gares et des axes majeurs de transports qui cristallisent les difficultés. L'objectif des ZSP est de lutter contre une délinquance structurellement enracinée, grâce une coordination renforcée des services de l'État, avec des moyens adaptés aux problématiques locales. **Une quatrième ZSP valdoisienne a depuis été créée à Gonnesse en janvier 2014.**

→ En vue de poursuivre la modernisation de l'administration publique

L'État a poursuivi son investissement dans la qualité du service rendu au public. A ce titre, la préfecture et les sous-préfectures de Sarcelles et d'Argenteuil restent certifiées au titre du référentiel Qualipref.

La rationalisation des moyens s'est poursuivie en 2013, avec notamment la mutualisation des moyens logistiques et l'optimisation du parc immobilier, laquelle a permis de réduire de près de 3 965 m² la surface utile occupée par les services de l'État et de 847 785 € la dépense immobilière annuelle.

En conclusion, dans un contexte économique tendu appelant l'État à faire des économies budgétaires, je profite de cette tribune pour saluer l'engagement indéfectible de tous les agents de l'État pour servir au mieux les intérêts des concitoyens et les usagers du service public, dans l'ensemble des domaines de l'action publique.

Le Préfet du Val-d'Oise

Signature

Jean-Luc NEVACHE